

Publié le 31 mai 2019.  
Dernière modification : 18 janvier 2025.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## COMPAGNIE DE LA SANGHA

COLONISONS  
(*Paris-Capital*, 5 juillet 1899)

La Compagnie de la Sangha a été constituée en mai dernier, au capital de 800.000 francs. Elle a pour objet l'exploitation d'une concession territoriale au Congo français. Administrateurs : MM. Georges Fautrel <sup>1</sup>, comte Gabriel de Lapeyrouse <sup>2</sup>, Maurice de Lange <sup>3</sup>. Commissaires : MM. Stéphane Jore et Adrien Rivière.

---

(*Les Archives commerciales de la France*, 29 juillet 1899)

Paris. — Modifications des statuts. — Société anonyme dite COMPAGNIE DE LA SANGHA, 87, Taitbout. — Transfert du siège, 41 *bis*, Châteaudun. — Délib. du 10 juil. 1899. — *Petites Affiches*.

---

Cie de la Sangha  
(Société d'études coloniales de Belgique,  
*Recueil des sociétés coloniales et maritimes*, 1902)

Siège social : Paris, rue Châteaudun, 41 *bis*. — Adresse télégraphique : Comafrican. — T. 225-71. — Administrateurs : MM. Georges Fautrel ; comte Gabriel de Lapeyrouse ; Maurice de Lange. — Commissaires : MM. S. Jore ; A. Rivière. — Objet : La mise en valeur de la concession accordée à MM. Gimmig et Campagne, par décret en date du 31 mars 1899 à Gokoula et N'Daki. — Capital : 800.000 fr. 1.600 actions de 500 francs, 1.600 parts bénéficiaires, dont la moitié aux souscripteurs. — Concession : La concession est limitée au nord-ouest par la rivière Gokoula, au sud-ouest par la Sangha, au sud-est par la ligne de faite qui limite vers le sud le bassin de la rivière ; à l'est par la ligne de faite qui limite vers l'est le bassin de la Sangha. (Voir carte n° 3). — Superficie : 5400 kilomètres carrés. — Charges : Cautionnement : 20.000 francs. Douanes : 25.000 francs. — Redevances : 1 à 5 ans, 3.000 fr. ; 5 à 10 ans. 45.00 fr. ; 11 à 30 ans, 6.000 fr. Un bateau à vapeur petit modèle.

---

---

<sup>1</sup> Georges Fautrel : agent maritime, fondateur et administrateur délégué de la Société des voiliers français (Président : Léon Molinos)(1896), administrateur de l'Ondine (pêche)(1900), actionnaire de l'Extrême-Orient, Société française de navigation (1901), administrateur de la Nouvelle Société Navale de l'Ouest (1906) et de la Société d'exploitation des dispositifs de mâts de charge brevetés (Système B. Puissesseau)(1910). Vice-président du Comité central des armateurs de France. Yachtman émérite. Avis de décès : *Le Temps*, 7 novembre 1915.

<sup>2</sup> Gabriel de Lapeyrouse (Farges, Ain, 23 mars 1860-Paris VIII<sup>e</sup>, 6 décembre 1924) : capitaine d'infanterie, fondateur en nov. 1901 du Comptoir privé. Voir [encadré](#).

<sup>3</sup> Maurice de Lange : administrateur de la Société française du commerce africain.

UNE RÉVOLTE AU CONGO  

---

PLUSIEURS FRANÇAIS MASSACRÉS  
(*Le Petit Bleu*, 12 avril 1902)

Sur les rives de la Sangha. — Indigènes révoltés. — Factoreries pillées. — Massacres de Français.

De graves nouvelles sont parvenues hier soir de Brazzaville.

Le 4 mars dernier, une colonne considérable de noirs, descendant le long des rives de la Sangha, pilla toutes les factoreries et en massacra tout le personnel européen et indigène. À Ikelamba, M. Cazeneuve, directeur de la Compagnie de la Sangha, a été tué, ainsi que tous les indigènes qui le servaient. La factorerie, qui contenait plus de 150.000 francs de marchandises, a été pillée.

M. Fortin, directeur de l'« Afrique française\* », avisé par un fuyard, se porta en toute hâte au secours de M. Cazeneuve. Cette générosité le sauva d'une mort certaine, car sa factorerie, située à quelque distance, en un lieu appelé Pembé, fut dévastée le lendemain et il n'eût pas été épargné si les noirs l'y avaient trouvé.

Qu'est-il arrivé dans le haut-pays, en amont de la Sangha, sur les deux rives de laquelle s'échelonnent de nombreux comptoirs ? C'est ce qu'on se demande avec effroi. Plus de huit sociétés coloniales y avaient, en effet, installés des factoreries et une seule d'entre elles venait, il y a quelques semaines à peine, d'envoyer au-dessus de Ouessou plus de quinze employés français.

La situation est d'autant plus grave qu'on reste ainsi sans nouvelles sur ces malheureux et qu'aucun secours n'est organisé. D'autre part, on a la certitude que les noirs révoltés sont fortement armés. Ne l'auraient-ils pas été auparavant, qu'ils le seraient certainement aujourd'hui après le pillage des factoreries.

Les nouvelles que nous publions sont absolument certaines et font l'objet d'un bref télégramme reçu hier, de Brazzaville, par le ministre des colonies. Ce télégramme ajoute qu'une compagnie de miliciens est parti pour la Haute-Sangha. Voici quelques mots d'explications sur ce point :

Il y a quelques semaines, le poste d'Ouessou, un des plus importants de la Haute-Sangha, était assailli par les noirs et complètement pillé. Les miliciens peu nombreux qui l'occupaient furent tués ou n'eurent qu'à s'enfuir.

Informé de cette grave nouvelle, le gouvernement ordonna l'envoi de nouveaux renforts. Or, ce n'est que le 1<sup>er</sup> mars dernier que deux compagnies de miliciens purent quitter Brazzaville. Il leur fallait trois semaines pour remonter jusqu'à Ouessou. Le câblogramme reçu hier, au ministère, ajoute à leur sujet que ces deux compagnies de miliciens ayant rencontré un fort parti d'un millier d'indigènes très bien armés, ont dû se replier, dans l'impossibilité où elles étaient de se mesurer avec eux.

C'est pendant ce temps, qu'enhardis par la prise du poste d'Ouessou, les anthropophages ont continué, de concession en concession, leur marche en avant et leurs massacres.

La mort de M. Cazeneuve, qui est actuellement la seule connue, a dû suivre en réalité celle de beaucoup d'autres Européens.

---

NÉCROLOGIE  
Georges Fautrel  
(*Le Temps*, 7 novembre 1915)

Nous apprenons la mort de M. Georges Fautrel, armateur, administrateur délégué des Voiliers français. Les obsèques auront lieu lundi, à dix heures, Réunion rue du Départ, 27, au Vésinet. Cet avis sert d'invitation.

---